

AVIS D'ATTRIBUTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du port de plaisance de PONT-DE-VAUX - COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAÔNE

Section I : Pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Communauté de Communes BRESSE ET SAONE, 50, chemin de la Glaine, 01380 BAGE LE CHATEL,

Tél : 03 85 36 37 18, Courriel : egrappin@ccbresseetsaone.fr, Code NUTS : FRK21

Adresse(s) internet

Adresse principale : <http://www.ccbresseetsaone.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.lavoixdelain.fr>

Section II : Objet

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Gestion et Exploitation du port de plaisance de PONT DE VAUX (01190)

II.1.2) Code CPV principal : 98362000, 50246000

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : Gestion et Exploitation du port de plaisance de Pont de Vaux (articles L1411- 1 et suivants du code général des collectivités territoriales). Le port de plaisance Pont de Vaux l'objet d'une gestion déléguée, par convention en date du 1er août 2012, laquelle expire le 30 septembre 2019. Compte- tenu de l'échéance à venir, la Communauté de Communes a souhaité lancer une procédure de renouvellement du contrat de gestion et de l'exploitation du port de plaisance de Pont de Vaux.

II.1.5) Valeur totale estimée (le cas échéant) :

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non

II.2) Description

II.2.1) Intitulé : Gestion et Exploitation du port de plaisance de Pont de Vaux (01190)

II.2.3) Lieu d'exécution : Code NUTS : FRK21

Lieux principaux d'exécution : PONT DE VAUX et REYSSOUZE (01)

II.2.4) Description des prestations :

La gestion et l'exploitation du port de plaisance de PONT DE VAUX comprendra l'organisation de la navigation (gestion du stationnement des barques de pêche et des bateaux de plaisance dans le débouché aval de l'écluse, gestion du passage de l'écluse, gestion de la navigation sur le canal, respect du plan d'eau portuaire) ; l'entretien, la gestion technique, administrative, financière et commerciale du port de plaisance ; l'exploitation d'activités annexes ; la participation à la promotion touristique du site.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée :

II.2.7) Durée de la concession : Durée en mois : 60 mois

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

Section III : Procédure

IV.1) Description

Le contrat de délégation de service public est passé en application de l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et de son décret d'application n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession et des articles L.1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Section V : Attribution de concession

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 17 juin 2019

V.2.2) Information sur les offres reçues : 1

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire : Scite Plaisance, N° national d'identification : B417980364, Port de Plaisance-Route de Fleurville-01190 Pont de Vaux, Code NUTS : FRK21

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement : Le délégataire verse une redevance à la collectivité comprenant une part fixe de 65000 €/an et une part variable correspondant à 10 % du chiffre d'affaire. Ces recettes proviennent du paiement des redevances et prestations par les usagers.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de LYON, 184, rue Duguesclin, 69433 LYON, France - Téléphone : 0478141010 - Fax : 0478141065 - Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 25 juillet 2019